

# FORMATION PENDANT LES VACANCES : C'EST NON !

Le 25 mai dernier, l'administration a présenté le Plan Académique de Formation aux élu.es du Conseil Social d'Administration (CSA Académique). Le rectorat de Rennes va proposer aux personnels des parcours de formation à réaliser pendant les vacances, c'est-à-dire sur leur temps de repos bien mérité ! Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle intervient un contexte de réformes qui dégradent déjà considérablement les conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale. Le gouvernement impose le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et le ministère de l'Éducation nationale veut nous imposer de nouvelles missions avec le Pacte qui est un simulacre de revalorisation salariale.

## DES FORMATIONS PENDANT LES VACANCES ?

Pour le Premier degré, l'académie de Rennes propose un parcours de formation de 18h intitulé « Le défi de la fragilité des élèves » qui sera composé de deux Webinaires et deux journées de formation en présentiel dont une journée pendant les vacances d'automne !

Pour les enseignant.es entrant dans le métier, du premier et du second degré, ce sont 2 journées de formation intitulées « Conforter ses pratiques à la veille de la rentrée » qui seront positionnées à la fin du mois août, alors que les nouveaux et nouvelles enseignant.es seront concentrées sur la préparation de leurs cours. C'est bien avant que la formation des nouveaux et nouvelles enseignant.e.s doit avoir lieu en concertation avec la formation initiale menée par les Inspé.

Autre exemple : avec le parcours « Apprendre le Gallo pour l'enseigner », l'académie propose 19 jours de formation réparties uniquement sur le temps des vacances : en automne, février, avril et juillet.

Actuellement sur la base du volontariat, ces formations sur temps de vacances pourraient se généraliser. C'est inacceptable !

La formation professionnelle c'est du travail, elle doit donc se faire sur le temps de travail, et non sur le temps de repos des personnels.

Cette décision va engendrer une inégalité dans l'accès à ces formations en particulier pour les personnels qui ont des contraintes familiales comme la garde d'enfants.

## SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :

- **le respect du temps des vacances scolaires en n'imposant pas de formation aux stagiaires**
- **le droit à la formation continue choisie sur temps de travail**
- **une initiation aux pédagogies coopératives et émancipatrices (Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, OCCE, etc)**
- **le retour du concours externe au niveau licence et le et la délivrance d'un master à l'issue d'une formation en alternance de deux années sous statut de fonctionnaire stagiaire, rémunérée, dans le cadre d'une formation initiale dotée de moyens à hauteur des besoins**